Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le
ID : 035-213501265-20261027-D_26_240-DE

GUICHEN PONTRÉAN

CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N° 26-240 – 27 octobre 2026

Commande publique
Marchés publics

Membres en exercice : 29
Quorum : 15
Présents : 25
Pouvoirs : 2
Votants : 27

Présents : Michèle MOTEL- Patrick JUMEL - Audrey GROSHENY - Laëtitia HAMON - Régis BAUNIN - Catherine BOULOGNE - Olivier GICQUEL - Nadine EDOM - Pierrick AUFFRAY - Françoise LEBRUN - Aurélien LE GALL - Ghislaine DELANOUE - Joël DESHAYES - Yann JOULAUD - Elena ESTIER-PAILLET - Karl TCHAKOUMEGNI - Christophe LE GALL - Gwenola CHARMETEAU - Jocelyne BLANCHARD - Anne GADBY - Matthieu CHANEL - Sylvain DELFAU - Mathieu DAVIAU - Elouan RACINEUX - Linda GAULTIER
Excusés : Julie FAUDET - Laura GUESTIN - Bruno MARGOTTIN
Absent : Jean-Marie RYO
Pouvoirs : Julie FAUDET à Michèle MOTEL – Laura GUESTIN à Audrey GROSHENY

Secrétaire de séance : Régis BAUNIN

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept octobre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de GUICHEN s'est réuni en salle du Conseil municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Michèle MOTEL, Maire, après avoir été convoqué le vingt octobre deux mille vingt-six, conformément aux articles L 2121-7, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Réhabilitation extension du Groupe scolaire Marcel Greff – Avenants aux marchés de travaux

Par délibération n° 25-180 en date du 16 Septembre 2025, le Conseil municipal a notamment autorisé le Maire à signer le marché de travaux des lots ci-dessous pour les travaux de réhabilitation extension du groupe scolaire Marcel Greff :

- Lot n°9 Isolation / cloisons / doublage : Entreprise SIMEBAT pour un montant de 107 342.07 € HT
- Lot n°10 Faux plafonds : Entreprise GAUTHIER PLAFONDS pour un montant de 43 420.00€ HT

Dans le cadre de l'exécution des travaux, des prestations doivent être retirées. En effet, des investigations concernant la résistance au feu des faux-plafonds existants ont été réalisées et ont mis en évidence que les plafonds concernés étaient suffisamment coupe-feu.

Lot n°9 Isolation / cloisons / doublage
Moins-value sur les isolants des plafonds rampants de 6 656.25€ HT.

Lot n°10 Faux plafonds
Moins-value sur les faux-plafonds pour le réaménagement du dortoir de 2 146.00€ HT.

Considérant l'avis favorable des Commissions Travaux – Sécurité – Energie et Finances – Budgets – Achats publics, réunies respectivement les 21 septembre et 19 octobre 2026,

Etant entendu l'exposé de Régis BAUNIN,

Il est proposé :

1°) De passer un avenant n°1 aux lots suivants :
- Lot n°9 Isolation / cloisons / doublage avec l'entreprise SIMEBAT pour un montant de – 6 656.25€ HT
- Lot n°10 Faux-plafonds avec l'entreprise GAUTHIER PLAFONDS pour un montant de – 2 146.00€ HT

2°) D'autoriser la Maire à les signer.

Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le
ID : 035-213501265-20261027-D_26_240-DE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, se prononce par vote à main levée et accepte ces propositions à l'unanimité.

La Maire,

Michèle MOTEL

Le secrétaire de séance,

Régis BAUNIN

CET ACTE PEUT ÊTRE CONTESTÉ	
Les voies de recours	**Les délais**
Devant le Maire *. Le recours gracieux*	Si le *recours gracieux* est présenté dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte, le demandeur dispose, à partir du refus, express ou tacite, d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux devant le Tribunal Administratif.
Devant le Tribunal Administratif *. Le recours contentieux*	Le *recours contentieux* doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte par voie postale ou par l'application Télérecours accessible par le site www.telerecours.fr .